

Enregistrez votre produit et accédez à l'assistance sur

www.philips.com/welcome

FR Protection contre les
surtensions

PHILIPS

Table des matières

1	Consignes de sécurité importantes	8
	Recyclage du produit	8

2	Votre dispositif de protection contre les surtensions	9
	Caractéristiques	9

3	Mise en route	9
	Connecter le dispositif de protection contre les surtensions	9
	Connecter le dispositif de protection contre les surtensions à un téléphone/fax/modem	9
	Conditions pour porter réclamation en dommages et intérêts	10
	Connecter le dispositif de protection contre les surtensions à un téléviseur/magnétoscope/lecteur de DVD/récepteur satellite/décodeur	11
	Conditions pour porter réclamation en dommages et intérêts	11

4	Garantie limitée	12
	Garantie limitée de un an	12
	Garantie des équipements connectés	12

1 Consignes de sécurité importantes

Ce manuel contient des informations importantes sur les dispositifs de protection contre les surtensions Philips. Lisez-le attentivement avant de commencer l'installation et la configuration.

Avertissement

- N'utilisez pas le dispositif de protection contre les surtensions dans des environnements exposés à la pluie ou à l'humidité.
- N'utilisez pas le dispositif de protection contre les surtensions si un liquide quelconque a été renversé sur ou dans celui-ci.
- Ne démontez pas et ne réparez pas ce dispositif vous-même.
- N'exposez pas le dispositif de protection contre les surtensions aux rayons du soleil, ne le placez pas près de chauffages muraux, de chauffages d'appoint, ni dans des espaces clos subissant des hausses de température.
- Pour des raisons de sécurité et de protection des équipements connectés, le dispositif de protection contre les surtensions Philips doit être correctement relié à la terre. En cas de doute sur la qualité du raccordement à la terre de votre habitation, consultez un électricien qualifié.

Recyclage du produit

Votre produit a été conçu et fabriqué avec des matériaux et des composants de haute qualité pouvant être recyclés et réutilisés. La présence du symbole de poubelle barrée indique que le produit est conforme à la directive européenne 2002/96/CE :



Ne jetez pas ce produit avec les ordures ménagères ordinaires. Renseignez-vous sur les dispositions en vigueur dans votre région concernant la collecte séparée des appareils électriques et électroniques. La mise au rebut correcte de l'ancien produit permet de préserver l'environnement et la santé.

2 Votre dispositif de protection contre les surtensions



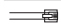

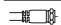
Félicitations pour votre achat et bienvenue dans le monde de Philips !

Pour profiter pleinement de l'assistance offerte par Philips, enregistrez votre produit à l'adresse suivante : www.philips.com/welcome.

Pour accéder à l'aide en ligne, rendez-vous sur le site www.philips.com/support.

Caractéristiques

Votre dispositif de protection contre les surtensions est éventuellement équipé des fonctions suivantes. Vérifiez la disponibilité de ces fonctions sur l'emballage.

-  **Voyant de protection** : signale l'état de fonctionnement du dispositif de protection contre les surtensions.
-  **Protection par blocage de l'alimentation** : coupe l'alimentation de toutes les prises secteur en cas de surtensions dépassant son niveau de protection.
-  **Protection pour téléphone/fax/modem** : assure une protection optimale contre les surtensions qui se produisent sur le service téléphonique bifilaire standard.
-  **Protection du réseau/des données** : assure une protection optimale contre les surtensions qui se produisent sur les lignes téléphoniques ou de réseau.
-  **Protection pour câble coaxial** : assure une protection optimale contre les surtensions qui se produisent sur les lignes haut débit et coaxiales standard.

3 Mise en route

Ce dispositif de protection contre les surtensions est conçu pour protéger les équipements connectés de tout dommage électrique. Philips propose une gamme complète de dispositifs de protection contre les surtensions pour vos appareils électroniques et informatiques domestiques.

Connecter le dispositif de protection contre les surtensions

- 1 Branchez le cordon d'alimentation sur une prise correctement reliée à la terre.
- 2 Branchez le cordon d'alimentation de l'appareil sur le dispositif de protection contre les surtensions.



Attention

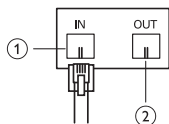
- N'utilisez pas de rallonge, d'adaptateur, ni autre conducteur de terre ou branchement électrique avec le dispositif de protection contre les surtensions. Le non-respect de ces conditions annule les garanties proposées par Philips.

Connecter le dispositif de protection contre les surtensions à un téléphone/fax/modem

Certains dispositifs de protection contre les surtensions Philips sont équipés d'une protection téléphone/fax/modem. Ne connectez pas directement votre téléphone/fax/modem à une prise murale, mais utilisez les prises protégées du dispositif de protection contre les surtensions.

Protection des lignes IN/OUT du téléphone

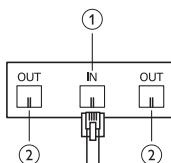
- 1 Connectez la ligne du téléphone/fax/modem de la prise murale à l'entrée du dispositif de protection contre les surtensions.
- 2 Connectez une extrémité du cordon téléphonique à la sortie du dispositif de protection contre les surtensions et l'autre à la prise téléphone/fax/modem de l'appareil.



Protection d'une ligne téléphonique avec répartiteur

Si vous avez un seul numéro de téléphone pour le modem et le téléphone, il est possible de répartir la ligne téléphonique entrante en deux sorties :

- 1 Connectez la ligne du téléphone/fax/modem de la prise murale à l'entrée du dispositif de protection contre les surtensions.
- 2 Connectez une des deux extrémités du cordon téléphonique à la sortie du parasurtenseur et l'autre à la prise téléphone/fax/modem de l'appareil.



Remarque

- Vous ne pouvez pas utiliser à la fois la ligne modem et la ligne téléphonique.

Protection d'une ligne téléphonique avec appareil

Il s'agit d'une protection de téléphone/modem/fax évoluée sur deux lignes dont les deux appareils peuvent être utilisés simultanément.

Conditions pour porter réclamation en dommages et intérêts

- Pour porter réclamation en dommages et intérêts dans le cadre de la garantie des équipements connectés suite à des phénomènes transitoires sur la ligne téléphonique, assurez-vous que les équipements sont correctement raccordés à un parasurtenseur Philips qui assure la protection de la ligne téléphonique. Vérifiez également que l'équipement du service téléphonique inclut un dispositif de protection principal correctement installé et en parfait état de marche à l'entrée du service (ces appareils sont normalement installés en même temps que la ligne téléphonique).
- Si vous ne raccordez pas la protection pour téléphone/fax/modem, les équipements connectés ne sont pas couverts par la garantie correspondante.
- La plupart des dommages que subissent les modems peuvent être évités en connectant correctement la protection pour téléphone/fax/modem.
- Les modèles de dispositifs de protection contre les surtensions avec protection téléphonique sont conçus pour offrir une protection optimale contre les surtensions du service de téléphone bifilaire standard. Les autres réseaux de communication qui utilisent des prises modulaires ne bénéficient pas systématiquement de cette protection.



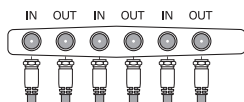
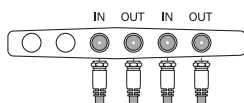
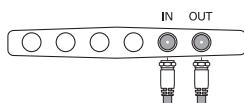
Attention

- En cas d'installation incorrecte, la fonction téléphonique de ce produit risque de ne pas fonctionner.

Connecter le dispositif de protection contre les surtensions à un téléviseur/ magnétoscope/lecteur de DVD/récepteur satellite/décodeur

Certains modèles de parasurtenseurs Philips assurent la protection contre les surtensions du câble coaxial. Ne connectez pas directement votre téléviseur/lecteur DVD/ lecteur Blu-ray/ récepteur satellite/décodeur à une prise murale, mais utilisez les connexions coaxiales protégées du dispositif de protection contre les surtensions.

- 1 Connectez la ligne câblée/haut débit entrante au connecteur coaxial d'entrée du dispositif de protection contre les surtensions.
- 2 Connectez une extrémité du câble coaxial au connecteur coaxial de sortie sur le dispositif de protection contre les surtensions et l'autre au connecteur coaxial d'entrée de l'appareil.



Conditions pour porter réclamation en dommages et intérêts

- Pour porter réclamation en dommages et intérêts dans le cadre de la garantie des équipements connectés suite à des phénomènes transitoires sur la ligne coaxiale, assurez-vous que les équipements sont correctement raccordés à un parasurtenseur Philips qui assure la protection de la ligne coaxiale.
- Si vous ne raccordez pas la protection pour câble coaxial, les équipements connectés ne sont pas couverts par la garantie correspondante. La plupart des dommages que subissent les téléviseurs/ magnétoscopes/lecteurs de DVD/ récepteurs satellite/décodeurs peuvent être évités en connectant correctement la protection pour câble coaxial.



Attention

- En cas d'installation incorrecte, la fonction coaxiale de ce produit risque de ne pas fonctionner.

4 Garantie limitée

Philips, Inc. (« Philips ») fournit l'une des garanties suivantes, ou les deux (garantie limitée des dispositifs de protection contre les surtensions et garantie limitée des équipements connectés), au client d'origine des dispositifs de protection contre les surtensions vendus sous les marques Philips.

Dispositions applicables à chaque garantie : ces garanties s'appliquent uniquement aux acheteurs ordinaires de dispositifs de protection contre les surtensions dans le cadre d'une utilisation personnelle, familiale ou domestique et non pas à des fins commerciales, institutionnelles ou industrielles. Ces garanties sont uniquement valables en Europe.

CESES GARANTIES TIENNENT LIEU DE GARANTIE EXPRESSE ; ET TOUTES LES GARANTIES TACITES COMPRENANT, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN BUT PARTICULIER, SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE.

SAUF DISPOSITION CONTRAIRE EXPRESSÉMENT INDIQUÉE DANS LA GARANTIE LIMITÉE DES ÉQUIPEMENTS CONNECTÉS (LE CAS ÉCHÉANT), PHILIPS NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU MULTIPLES*, RÉSULTANT DE L'UTILISATION DES DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE LES SURTENSIONS.

Philips garantit que ce produit est exempt de défauts de matériau, de fabrication et d'assemblage, dans des conditions normales d'utilisation, conformément aux caractéristiques techniques et avertissements (i) pendant un an à compter de la date d'achat du produit ou (ii) au plus tard à la date à laquelle le produit ne sera plus en mesure de protéger contre les surtensions et les pointes de courant, la durée la plus courte étant retenue. Le voyant

de fonctionnement de la protection s'éteindra lorsque la protection contre les surtensions ne sera plus garantie par le produit.

Garantie limitée de un an

Cette garantie ne couvre pas les dommages (a) résultant d'un accident, (b) dus à l'utilisation de pièces de rechange non fabriquées ou vendues par Philips ou (c) dus à la modification du dispositif de protection contre les surtensions. Après réparation ou modification du dispositif de protection contre les surtensions par un prestataire non agréé par Philips, aucun problème ne pourra être couvert par la présente garantie.

Ces garanties sont exclusivement accordées à l'acheteur initial du produit et ne sont pas transférables. Pour exercer les droits qui vous sont conférés par la présente garantie, vous devez fournir le reçu original attestant de l'achat sur lequel figure le nom du produit ainsi que la date d'achat.

Garantie des équipements connectés

Philips s'engage, envers l'acheteur initial, à réparer ou à remplacer, à sa propre convenance, tout équipement correctement connecté via un dispositif de protection contre les surtensions Philips à une ligne électrique correctement câblée avec ligne protectrice de mise à la terre et ligne téléphonique/coaxiale, qui est endommagé par la foudre, par d'autres phénomènes transitoires de courant ou par une surtension ou une pointe (« Occurrence ») momentanée (inférieure à 1 ms) si (a) le dispositif de protection contre les surtensions n'a pas fonctionné correctement et protégé l'équipement, (b) le dispositif de protection contre les surtensions montre des signes évidents de dommage et (c) le dommage résulte de l'Occurrence.

La présente garantie ne couvre pas (a) les dommages causés par des événements naturels tels que les inondations, l'érosion ou les tremblements de terre, à l'exception de la foudre pour les produits de la technologie Power Blocker™, (b) les dommages causés par une basse tension prolongée, une baisse de tension anormale ou des coupures de courant, (c) les dommages causés par des actes de guerre, par vandalisme, par vol, par l'usure liée à une utilisation normale, par défaut d'alimentation, par obsolescence, par utilisation ou entretien anormal ou par abus, (d) les dommages dus à un programme non autorisé ou à la modification ou l'altération de l'équipement du système ou (e) les dommages à l'équipement n'étant pas directement connecté au dispositif de protection contre les surtensions lors de l'Occurrence.

La présente garantie s'étend à la durée de vie du dispositif de protection contre les surtensions, c'est-à-dire jusqu'à ce que le dispositif de protection contre les surtensions excède sa capacité de protection contre les surtensions et les pointes de courant. Le voyant de fonctionnement de la protection s'éteindra lorsque la protection contre les surtensions ne sera plus garantie par le produit. La capacité de la protection contre les surtensions est dépassée après une occurrence.

La présente garantie est limitée aux pertes non couvertes par la garantie du fabricant de l'équipement connecté ou par le contrat d'assurance du client ou du loueur. Le client accepte d'adresser en premier lieu toute réclamation à qui de droit dans le cadre d'une telle garantie ou police d'assurance et de ne pas chercher à obtenir de couverture supplémentaire de la part de Philips. Le client accepte de fournir, à la demande de Philips, les informations relatives à son assurance. Après le règlement d'une réclamation, le cas échéant, Philips se réserve le droit de subroger à la présente garantie toute garantie du fabricant de l'équipement connecté ou toute police d'assurance souscrite par le client.

La présente garantie est limitée aux dispositifs de protection contre les surtensions dont l'emballage mentionne l'adjonction d'une garantie pour les équipements connectés. Après réparation ou modification du dispositif de protection contre les surtensions par un prestataire non agréé par Philips, aucun problème ne pourra être couvert par la présente garantie.

Le dispositif de protection contre les surtensions Philips doit être branché sur une prise de courant reliée à la terre. L'ensemble des équipements connectés doit être branché directement sur le dispositif de protection contre les surtensions. L'utilisation de rallonges, d'adaptateurs, d'autres conducteurs de terre ou branchements électriques associés au dispositif de protection contre les surtensions Philips annule les garanties proposées par Philips. Tout câble menant à l'équipement, notamment les lignes téléphoniques et coaxiales, doit être branché via un dispositif de protection contre les surtensions Philips.

Pour porter réclamation en dommages et intérêts en cas de phénomènes transitoires sur la ligne téléphonique, l'équipement doit être correctement branché sur un dispositif de protection contre les surtensions Philips qui permet de protéger la ligne téléphonique (voir les instructions d'utilisation dans le manuel concerné). Votre équipement téléphonique doit être doté d'un appareil de « protection principale » correctement installé et en parfait état de marche à l'entrée du service (ces appareils sont normalement ajoutés lors de l'installation de la ligne téléphonique). Si vous ne branchez pas correctement la protection de la ligne téléphonique, votre équipement connecté ne sera pas couvert par la Garantie pour les équipements connectés.

Pour porter réclamation en dommages et intérêts en cas de phénomènes transitoires sur la ligne coaxiale, les équipements doivent être correctement raccordés à un dispositif de protection contre les surtensions Philips qui assure la protection de la ligne coaxiale (voir les instructions d'utilisation dans le

manuel concerné). Si vous ne connectez pas correctement la protection pour câble coaxial, les équipements connectés ne sont pas couverts par la Garantie des équipements connectés. Le Service clientèle communique au client un numéro d'autorisation de retour. Philips détermine alors, à sa discrétion, si le client doit envoyer l'équipement endommagé et le dispositif de protection contre les surtensions à Philips ou à un centre de réparation indépendant. Le cas échéant, le client doit, à ses frais, envoyer l'équipement endommagé, le dispositif de protection contre les surtensions et une copie du reçu attestant de l'achat à l'adresse spécifiée. L'emballage doit être soigneux afin de protéger le produit d'autres dommages. Le numéro d'autorisation de retour doit apparaître clairement sur le colis, ainsi qu'une description rédigée du problème indiquant notamment le nom du client, son adresse et le numéro de téléphone auquel le contacter en journée. Philips se réserve également le droit d'examiner le site sur lequel le dommage s'est produit.

Si Philips estime que l'équipement endommagé est couvert par la Garantie limitée pour les équipements connectés et que le dommage est dû au dispositif de protection contre les surtensions couvert par la Garantie limitée des dispositifs de protection contre les surtensions, Philips (a) autorise la réparation de l'équipement connecté dans la limite du montant maximal indiqué sur l'emballage du dispositif de protection contre les surtensions concerné, (b) remplace l'équipement du client par un équipement équivalent ou (c) rembourse le client au prix actuel moyen du marché pour l'équipement endommagé. Le cas échéant, Philips envoie à sa charge l'équipement au client.

